

GUINGAMP, VILLE DE GARNISON 1827 - 1988

A la fin de l'Ancien régime, Guingamp avait une milice municipale mais il lui arrivait aussi d'héberger des soldats des armées du Roi. On sait, par exemple, que l'aménagement du Vally après 1780 fut effectué par les soldats du régiment de Rouergue qui tenait garnison à Guingamp. D'ailleurs, la municipalité tenait à jour une liste des habitants tenus à l'hébergement des gens de guerre, soit en effectif normal, soit « *en cas de foule* ».

Au mois de juillet 1789, une délégation des 200 soldats du Royal Picardie assure la municipalité que « *jamais leurs armes ne seront souillées du sang des citoyens* ». Avant de quitter la ville en septembre, ils reçoivent tous aux frais de la municipalité une « *cocarde patriotique* », c'est à dire une cocarde tricolore.

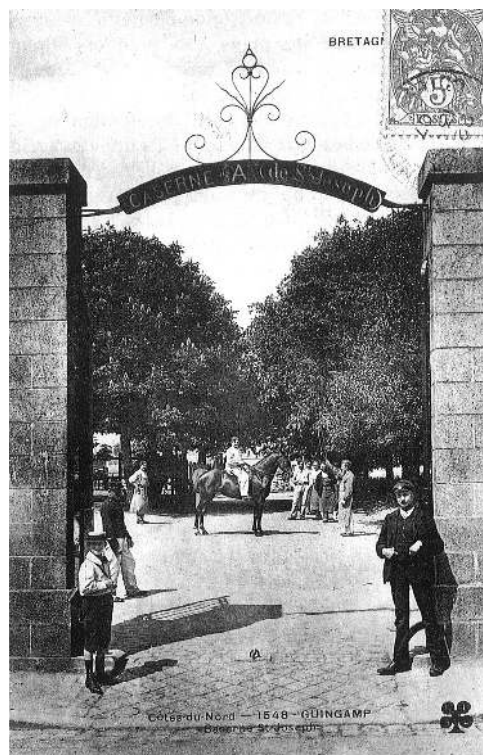
De 1789 à 1791, la Garde nationale assura la défense et la sécurité locales. Mais la guerre en 1792, et surtout en 1793 avec l'entrée de l'Angleterre dans la 1ère coalition, entraîne le retour en nombre des militaires. Ils sont casernés dans les ci-devant monastères : Jacobins, Capucins, Ursulines, Montbareil; la chapelle des Augustines servira d'écurie.

La menace de la guerre extérieure et les raids des Chouans feront de Guingamp, à partir de 1795, un dépôt de vivres et de fourrages. Non seulement la ville voit passer de nombreux soldats, mais elle a une garnison permanente. En l'an VI le régiment en place est le 12e hussards.

LA CASERNE ST-JOSEPH

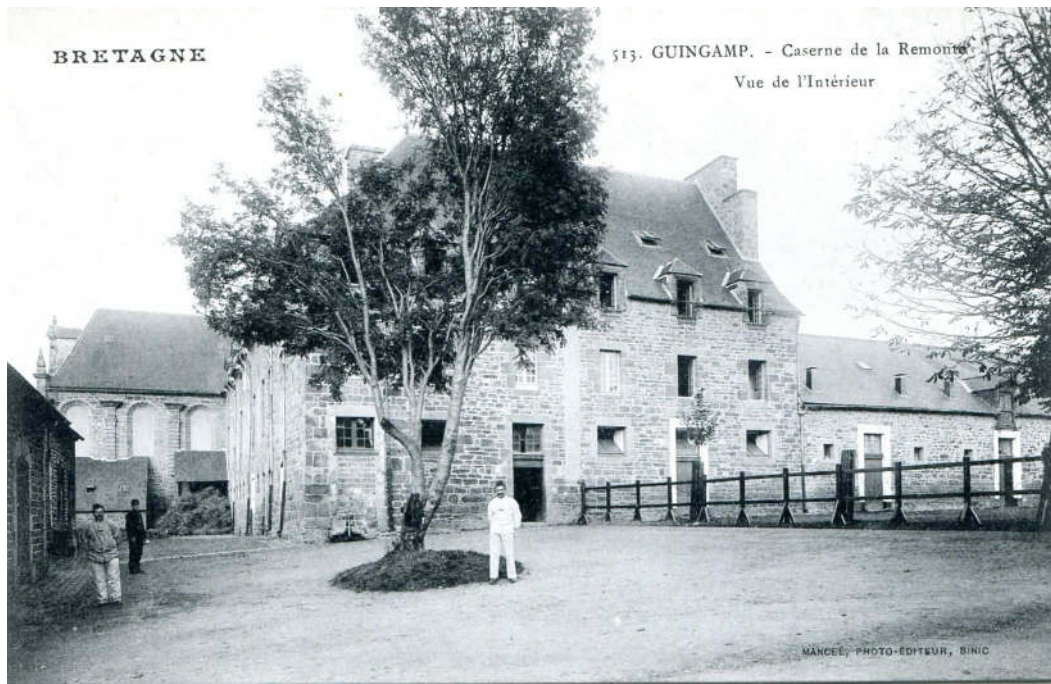
Après 1815 la municipalité est favorable à l'installation d'une garnison pour laquelle elle propose les bâtiments de l'ex-monastère des Ursulines où les religieuses ne reviennent pas. Le principe est acquis dès 1827. Il a fallu remettre les locaux en état, construire des annexes: écuries, manège, forges. Il en coûtera en tout 32 572 francs à la ville, moyennant quoi une ordonnance royale de 1834 la dispensera de payer les frais de casernement. L'ancienne chapelle étant dédiée à St Joseph, on appela la nouvelle caserne « *Caserne St-Joseph* ».

Au recensement de 1836, le total des soldats et sous-officiers avoisine 50. Les officiers étaient logés en ville, En 1846 elle hébergea 123 hommes dont 113 célibataires. L'activité essentielle est la « *remonte* », et c'est le nom le plus courant sous lequel pendant un siècle on désigna celle caserne. L'établissement est également chargé d'acheter des chevaux pour l'armée. Il restera très actif jusqu'à la seconde guerre mondiale, avant pris officiellement le nom de « *Centre hippique de transition* ».



L'entrée de la caserne Saint-Joseph

Désaffecté ensuite, il sera transformé en Centre technique municipal et abrite en particulier les services de lutte contre l'incendie.



LA CASERNE LA TOUR D'AUVERGNE

Après la guerre de 1870-71 fut entreprise la réorganisation de l'armée (loi de 1872). La municipalité de Guingamp réclama une garnison : l'achèvement de la ligne de chemin de fer Paris-Brest permettait d'envisager l'installation de régiments même assez loin de la frontière nord-est, la rapidité des déplacements de l'armée semblant désormais assurée.

La décision est prise en 1874. Guingamp recevra le 48^e Régiment d'Infanterie : depuis 1873 il a un bataillon à St-Servan qui vient à St-Brieuc au printemps de 1874. Immédiatement, un premier détachement vient à Guingamp, une partie des soldats étant cantonnés dans l'ancienne chapelle St-Sébastien.

Il fallait construire une caserne. Les premiers projets la situaient près de la gare des chemins de fer de l'Ouest, entre l'avenue de la gare et la route de St-Brieuc ou la route de Lanvollon. Une pétition des habitants du quartier St-Michel amena à la déplacer à la sortie ouest de la ville, entre la route de Brest (rue Gordoc'h) et la rue de la Madeleine. Les travaux, en partie financés par la ville, furent rapidement menés,



Dès 1876, trois bataillons (à effectif réduit cependant) seront en place, l'Etat-Major étant arrivé le 21 mai. Les effectifs atteindront 1 200 hommes en 1880 et se maintiendront entre 1 400 et 1 800 hommes jusqu'en 1914. Dans une ville où la population civile est de 6 660 habitants en 1881 et de 7 282 en 1912, cela veut dire qu'un habitant sur cinq est un militaire !



GUINGAMP. - Musique du 48^e sur la Place de Vally
Collection Hamon, Guingamp

On peut dire que les militaires sont « omniprésents » : le régiment traverse la ville lors des marches et manoeuvres, participe à toutes les cérémonies officielles (14 juillet à partir de 1881), aux visites de personnalités, aux fêtes locales (la St-Loup ne peut plus se passer d'eux,) aux concerts, à la lutte contre les incendies... Les cartes postales de l'époque en sont une preuve, elles les représentent dans toutes ces activités.

Quant au poids réel de la garnison dans la vie économique de la ville, il est très important. Bien que la municipalité soit astreinte à payer chaque année des frais de casernement sur le montant desquels elle chicane - c'est de bonne guerre - la présence des soldats, sous-officiers, officiers accroît nécessairement la consommation ce qui se traduit par un rendement plus élevé des taxes d'octroi dont bénéficie le budget de la ville.

1914 - 1918

La guerre aurait pu signifier la fin de l'activité militaire. Il n'en fut rien. Le 48^e partit dès le 5 août 1914. Mais Guingamp était centre de recrutement et de rassemblement, non seulement pour le 48^e auquel il faudra vite envoyer des renforts, mais aussi pour le 248^e, régiment de réserve, et pour les deux régiments de territoriaux, le 73^e et le 161^e. Le nombre des militaires transitant par la caserne La Tour d'Auvergne frôla 3 000 hommes en 1914 dépassera 2 500 en 1915 et 1 500 en 1916. A la caserne, ainsi que dans la plupart des écoles de la ville, furent installés des hôpitaux militaires qui furent en service jusqu'à la fin de 1918.

L'ENTRE DEUX GUERRES

Au mois d'août 1919, le 48^e revint à Guingamp mais dès 1920 des bruits courent sur un éventuel départ d'une partie du régiment. En 1923, le 3^e bataillon part à Brest. En 1925 le départ d'un nouveau bataillon est évité de justesse. Mais en 1929 la garnison principale et l'Etat-Major du 48^e seront fixés à St-Brieuc, Guingamp ne conservant qu'un bataillon.

1939

En septembre 1939 le 48^e part pour la frontière de l'est. En décembre le dépôt du 110^e RI. de Dunkerque vient le relayer à Guingamp où il séjourne jusqu'en mai 1940.

Commence alors la longue, trop longue, période de l'occupation allemande. La caserne évidemment abrite des soldats allemands et un dépôt de munitions. C'est ce dépôt situé dans le bâtiment central qu'un jeune résistant, Yves Le Magoarou, fera sauter le 20 avril 1944, jour anniversaire de la naissance d'Hitler. Ce bâtiment n'a pas été reconstruit par la suite.



Au même moment, la fin de l'occupation en Rhénanie libère d'autres régiments et des Chasseurs viennent grossir les effectifs guingampais.

Après la Libération -août 1944- les jeunes, et moins jeunes -des maquis de la région qui désiraient s'engager « pour la durée de la guerre » firent à la caserne des stages d'Instruction et furent intégrés au 71^e R.I. de St-Brieuc.

1945 - 1988

Différentes péripéties se produisirent après la guerre. Les locaux de la caserne furent « squattés » par un certain nombre de familles en mal de logement. On parla même, en cas de désaffectation définitive, de transformer la caserne en H.L.M.

Cependant, la municipalité souhaitait le retour d'une garnison. Il y eut plusieurs projets successifs : installation de parachutistes (il y en eut, en fait, en 1952), d'un bataillon de transmissions, d'un centre de stockage de matériel, d'une pharmacie militaire.

Déjà en 1950 la Gendarmerie, qui attendait depuis un quart de siècle d'être relogée, s'était installée dans une partie des locaux longeant la rue du 48^e.

En 1954, le Centre de Sélection n° 3 prend possession de la caserne. Il comprenait un personnel sédentaire dont des « appelés » effectuant là leur service militaire. Mais, surtout, chaque jour voyait arriver en moyenne 300 jeunes venus passer visite médicale et tests psycho-techniques devant décider de leur incorporation puis de leur future affectation. Un véritable travail « à la chaîne », car le C.S.3 abritait constamment 7 à 800 personnes. Cette activité restait un peu en marge de la vie de Guingamp car très vite les autorités militaires allèrent en car chercher et reconduire les jeunes gens à la gare. Mais le ravitaillement et l'entretien de ce groupe important n'étaient pas sans jouer pour la ville un rôle économique important.

Le Centre de Sélection était doublé d'un Centre mobilisateur. Lorsque, en 1978, le C.S.3 sera transféré à Rennes, il ne subsistera que le Centre mobilisateur qui ne regroupe plus que 80 personnes.

Il ferme ses portes en 1988. La présence militaire à Guingamp, sauf celle de la Gendarmerie Nationale, semble terminée, une page de l'histoire de notre cité va être tournée. Les grilles vont se fermer, les cours et bâtiments se retrouver vides. Gageons qu'au fond de quelque couloir ou de quelque chambrée on pourra entendre chuchoter des ombres se rappelant les bons moments passés « au quartier ».

Les Amis du Pays de Guingamp ont tenu, avant qu'ils ne s'effacent, à en rappeler quelques épisodes, à en raviver les plus anciennes images. Celles, souriantes des « piou-piou » de 1900 et celles, émouvantes des poilus de 1914. Merci à tous ceux qui, en ouvrant les archives en nous confiant leurs souvenirs ont contribué à la mise en place de notre exposition.



2539. GUINGAMP — Le 48^e de Ligne rentrant d'une Marche-Manceuvre



Guingamp — Le 48^e à l'exercice sur le Vally

Collection Hamon, Guingamp

S. TOULET

LA POPULATION DE GUINGAMP ET CELLE DE LA PERIPHERIE

Les trois phases de brassage de population connues entre notre ville et sa périphérie (voir numéro précédent) ont entraîné une sélection intense entre les différentes structures populationnelles. Progressivement, les migrations dites « définitives » des 30 - 50-55 ans dans les communes extérieures au centre (Ploumagoar dès 1962, Pabu, Grâce et St-Agathon en 1968-75, ainsi que Coadout et Moustéru à partir de 1975) ont concentré dans ces communes ces classes d'âge, une concentration qui s'est effectuée au détriment de Guingamp-centre qui présente au sein de ces classes un large déficit démographique, et a été comme évacuée par les adultes.

Le corollaire de cette concentration des 30-55 ans dans la périphérie est évidemment une présence nombreuse des 5-15 ans. Les gens qui ont décidé de s'installer dans « l'ombre urbaine » guingampaise viennent en effet le plus souvent de la ville. Ils y ont généralement transité entre 20 et 30 ans dans la ceinture locative à loyer modéré, âge où leurs revenus ne permettaient pas l'achat d'une propriété, un moment aussi où « l'air du temps » n'était pas à la construction individuelle. Dans ces locatifs, ces jeunes couples se sont fréquemment mariés et ont eu des enfants puis, manquant d'espace et devenant progressivement plus aisés, Ils ont décidé l'achat du terrain permettant la construction, le calme, l'éloignement et le jardin, l'espace. Jusqu'en 1982 ces mouvements se sont poursuivis et ont été cumulatifs, ce qui signifie que pour les classes de moins de 55 ans, on a simultanément une distribution de Guingamp - périphérie de Guingamp qui s'établit comme suit :

GUINGAMP

- Forte présence des 20-30 ans (dans les locatifs surtout)
Corollaire : forte présence des 0-5 ans

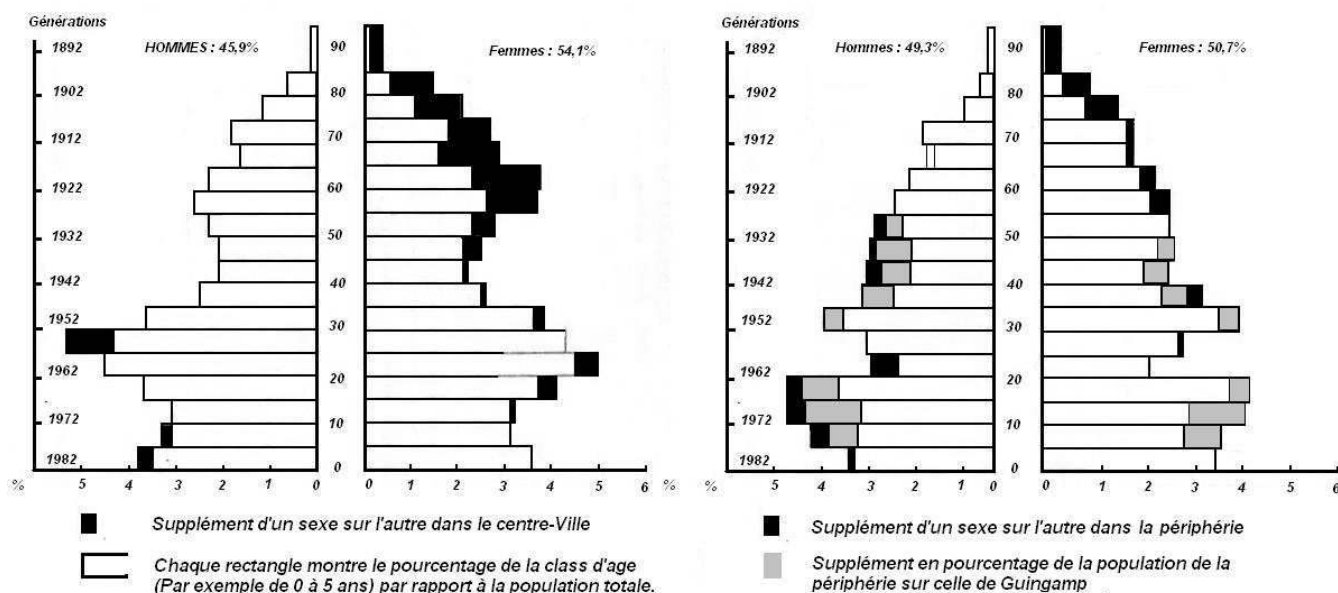
PERIPHERIE DE GUINGAMP

- Forte présence des 30-55 ans (pavillons, lotissements, maisons Individuelles)
Corollaire : forte présence de leurs enfants, les 5-15 ans

Plus de la moitié de la population résidant dans la périphérie a ainsi entre 30 et 55 ans ou entre 5 et 15 ans alors qu'à Guingamp le chiffre n'est que de 38% : cette complémentarité est particulièrement nette avec la commune de Grâce, elle l'est le moins avec celle de Pabu, si bien qu'en groupant Pabu au centre, on obtiendrait une opposition encore plus visible entre les structures du centre et celles du reste du canton.

Cette disposition dans l'espace des populations multiplie évidemment les flux quotidiens entre le noyau urbain et les communes des alentours. La mutation des modes de vie (développement de l'automobile), et la répartition pavillonnaire souvent encouragée par les municipalités des communes périphériques ont entraîné une localisation de la plupart des actifs et des enfants à la périphérie alors que la majorité des lieux de travail (administrations, commerces banques...) et des écoles (lycées surtout) restent l'apanage du centre. D'où des nécessités d'adéquation des transports, de ramassage scolaire notamment ; l'espace vécu des Guingampais habitant une des communes de la périphérie s'avérant être un cocktail entre cette commune et le centre ville perçu comme un espace de rencontre et de loisir (clubs et salles de sport, stade, cinémas, associations....), un lieu de service et d'échanges (banques, administrations, commerces, foires, marchés), de culture (le centre historique, les expositions, centre culturel), ou simplement de transit, les communes développant à leur tour des infrastructures correspondant à l'essor de la population. (voir graphiques 1 et 2)

Toutefois, il existe un avantage des implantations au centre, notamment médicales, qui guide assez nettement la répartition des gens cette fois de plus de 55 ans. Certes, pour les classes âgées, notamment masculines, les distinctions sont moins nettes entre Guingamp-centre et les alentours et les hommes de plus de 55 ans sont à peu près aussi nombreux dans les communes avoisinant Guingamp qu'au centre, ce qui est dû en partie à la présence d'agriculteurs âgés qui continuent à exploiter des parcelles en périphérie. Mais, par contre, du côté féminin, on assiste à une concentration des femmes plus âgées dans la centre-ville, ce qui permet de dire que Guingamp ne manque pas de charme, c'est une ville plus féminine que masculine (pour 100 habitants, 54 femmes et 46 hommes).



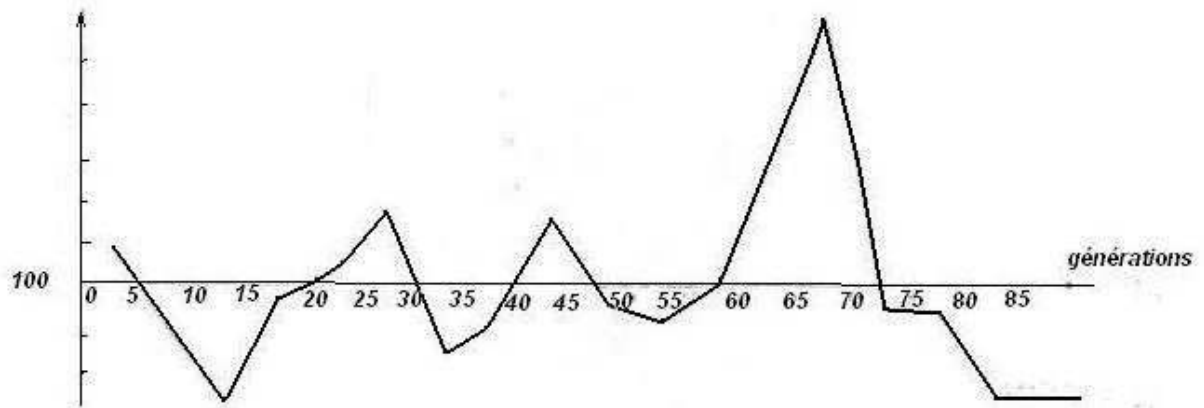
A ce supplément, des raisons assez classiques et d'ordre physiologique. La longévité des femmes est supérieure à celle des hommes (en France 78,8 contre 70,7 années) mais à Guingamp, et c'est une des spécificités de la ville, on observe une espérance de vie des femmes plus longue (de près de 80 ans contre seulement 67,7 années chez les hommes). Ainsi, décédant plus tôt, en partie du fait de l'alcoolisme et des blessures des deux guerres mondiales, les hommes de plus de 55 ans sont largement minoritaires, surtout dans la commune centre. De la même façon, ce veuvage des femmes provoque souvent le désir d'un appartement plus petit, plus sécurisant et moins onéreux, et donc un retour au centre, retour qui s'explique aussi par les avantages de proximité des commerces et des services hospitaliers ou médicaux, la présence des maisons de retraite.

Toutes ces données permettent d'esquisser un mouvement d'ensemble entre Guingamp et sa périphérie. Dans l'ordre général, les jeunes adultes (20-30 ans) viennent nombreux s'établir dans les locatifs du centre, ils s'y marient et ont des enfants (forte présence des 0-5 ans dans la ville), et décident entre 30 et 50 ans de s'installer dans les communes de la périphérie (maisons individuelles, lotissements) quitte à vendre leur maison une fois que leurs enfants ont grandi et regagner la ville pour leurs vieux jours. Le cycle de vie entre Guingamp et sa périphérie est bien marqué par l'extrême complémentarité des populations entre le centre-ville et les communes avoisinantes. La population de Guingamp ne se comprend pas sans celle du canton qui lui est associé, et vice versa. Chaque structure présente des déficits, des excédents.

Mais, dans l'ensemble et en 1982, la structure globale du canton guingampais se rapproche tout à fait de la structure bretonne (1ère carte) avec toutefois un excédent général entre 20-30 ans et surtout entre 60-72 ans, un léger déficit pour les 5-20 ans, les 30-40 ans et les plus de 72 ans.

Ces données démographiques sont importantes pour mieux connaître la ville, mais elles peuvent l'être aussi pour les municipalités afin peut-être de privilégier telle ou telle politique de loisirs ou de service, et peut-être pour les commerces afin de voir les chances d'implantation. Il faut toutefois insister sur le fait que ces données de 1982 ne sont que des photographies de population, ces pyramides un « arrêt sur l'image » alors que l'évolution est très rapide. La carte ci-dessous prouve par exemple les bouleversements relevés en 7 ans dans les différentes communes du canton.

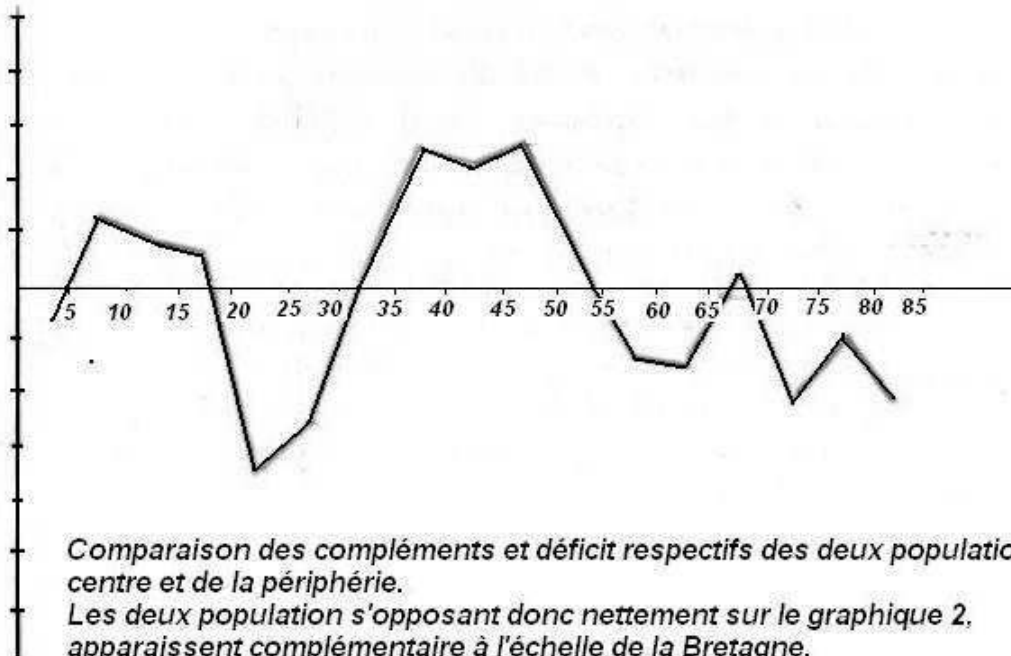
**Courbes des indices Comparaison par rapports a la population bretonne
Ramenée à l'indice 100**



*Comparaison de la population du canton (dans son ensemble) à celle de la Bretagne.
Les écarts avec la population bretonne sont assez faibles*

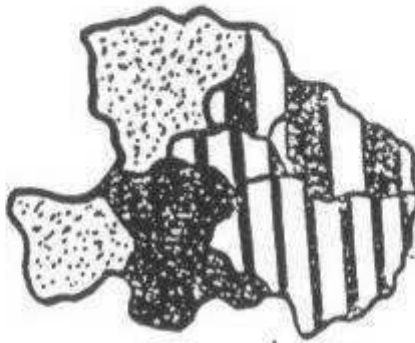
Même si des habitants sont partis (il s'agit ici d'immigration), on observe que près de la moitié des habitants résidant à Grâces et à Coadout en 1982 n'habitaient pas la commune en 1975 ! Et ils étaient près d'un tiers de la population à s'être installés pendant la même période à Guingamp, bien que le solde migratoire de la commune soit de 777 habitants négatif !





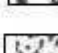
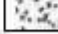


Tout ceci implique qu'il faut considérer la population du canton dans une perspective dynamique. Nous avons ici à faire à une des populations les plus mobiles des Côtes-du-Nord, et la prochaine fois nous nous attacherons à décrire et expliquer ces brassages complexes et parfois étonnants de population, que ce soit à long terme par le biais des migrations dites définitives entre le centre et la périphérie, ou à très court terme par le jeu de la mobilité pendulaire, qui renouvelle chaque jour le peuplement de la cité.



*Comparaison des compléments et déficit respectifs des deux populations du centre et de la périphérie.
Les deux population s'opposent donc nettement sur le graphique 2,
apparaissent complémentaire à l'échelle de la Bretagne.
Le graphique 1 masque deux populations qui sont nettement divisées.*

*Part des immigrants (1975 - 1982) dans
la population totale de 1982*



	<i>Coadout</i>	<i>47,4 %</i>
	<i>Grâces</i>	<i>46,4 %</i>
	<i>Pabu</i>	<i>40,9 %</i>
	<i>St-Agathon</i>	<i>39,2 %</i>
	<i>Ploumagoar</i>	<i>36,8 %</i>
	<i>Guingamp</i>	<i>36,7 %</i>
	<i>Plouisy</i>	<i>35,5 %</i>
	<i>Moustéru</i>	<i>33,1 %</i>

LA FRERIE BLANCHE

Cette pieuse association ou confrérie joue dans l'histoire de Guingamp un rôle un peu mythique. On connaît son emblème, un cordon formé de trois brins enlacés et sa devise : « *Un triple lien est difficile à rompre* » qui figurent en l'église Notre Dame sur la plaque commémorant l'élévation de l'édifice au rang de basilique. Il nous a paru intéressant d'exposer ce que l'on peut savoir sur les origines et le fonctionnement de cette confrérie d'après les archives de la paroisse.

Tandis qu'habituellement les confréries regroupent les membres d'une même profession, tels les orfèvres, les bouchers les boulangers, etc., la Frérie Blanche avait une première originalité, c'est d'unir des Frères ou soeurs sans distinction de métier ou d'origine sociale.

L'ORIGINE

C'est au milieu du XVe siècle qu'elle apparaît, succédant à une confrérie plus ancienne dite « des disciples de Notre Seigneur », en l'occurrence Saints Pierre et Paul, ce qui explique que sa solennité soit fixée à l'origine au dimanche suivant le 28 juin, jour de la fête de ces deux apôtres. Elle prit le nom de Frairie de la bienheureuse Vierge Marie et plus couramment fut appelée Frérie Blanche.

La dévotion à Notre Dame est très ancienne à Guingamp. Dès le XII^e siècle l'église intra-muros est désignée sous le nom d'église Sainte Marie (charte de Conan IV en 1158). L'arrivée des Cordeliers en 1283 peut expliquer que cette dévotion privilégie la fête de la Visitation (2 juillet), dont l'institution officielle par le pape Urbain VI ne date cependant que de la fin du XIV^e siècle. Dès l'époque de Charles de Blois, cinquante ans plus tôt, on célébrait déjà à Guingamp ce que l'on appelait « les indulgences Sainte Marie ». Elles attirent suffisamment de dévots pour que, lorsque le pieux duc fonde le nouvel Hôtel-Dieu, il affecte à son entretien les taxes levées lors de la foire qui accompagne le pèlerinage.

La période de paix dont bénéficie la Bretagne vers le milieu du XV^e siècle, la reconstruction du château en vue de l'installation du nouveau comte de Guingamp, Pierre, et de sa jeune épouse Françoise d'Amboise, favorisent l'essor de ce que l'on appelle, à partir de cette époque, le Pardon de Guingamp. A preuve que l'on entreprend d'agrandir l'église vers l'est en remplaçant le chevet plat par une abside polygonale, permettant ainsi à un déambulatoire de contourner le maître autel. Dans les relevés des rentes de la Fabrique, on relève un accord de 1641 entre Jean de Bégaignon et Denys Desprès, gouverneur de l'église, au sujet de la cession « de vieilles maisons joignant l'église afin la pouvoir augmenter » et un autre de 1647 relatif à « un applacement près l'église pour servir à l'augmentation d'icelle ».

Avons-nous sur la fondation de la Frérie quelque document officiel ?

Dans son ouvrage consacré à Notre Dame de Bon Secours (1904, réédition en 1933) l'abbé Coadic retient l'année 1456 et déclare que le duc Pierre II fut le premier abbé laïc de la Confrérie. Rappelons que Pierre décéda en 1457.

L'abbé Dobet dans son Histoire de Guingamp (voir Cahiers du Trégor n° 20) donne pour certaine l'année 1466. Il s'appuie sur un registre des archives paroissiales « Livre pour la Frérie blanche » commencé en 1654 et poursuivi jusqu'en 1690. A la page 31 sont recopiés les « Anciens Statuts » et on peut lire : « laquelle frérie commencera le lundi après le pardon de Guingamp l'an de grâce mil quatre cent soixante six ». La même date se lit, dans le même registre à la page 16, au compte rendu de l'Assemblée pour 1662. On a dû, à l'époque, se fier à un document plus ancien, peut-être même le document original.

Par contre, des « diplômes » imprimés datant du XVIII^e siècle, chaque nouvel adhérent recevant le sien, portent la date de mil quatre cent cinquante six. A ce mot près, cinquante au lieu de soixante, ils reproduisent fidèlement les Anciens Statuts.

Selon que l'on retient l'une ou l'autre date, on associe ou non le nom de Pierre II à l'acte de fondation. On peut raisonnablement supposer que, même si la fondation officielle est de 1466, l'idée de la Confrérie peut dater de l'époque de Pierre II ; on connaît la profonde piété de Françoise d'Amboise et sa grande influence sur son mari. Ils quittent Guingamp vers 1450 quand Pierre devient duc de Bretagne, et c'est peut-être ce qui explique que le projet ait pris du retard dans sa réalisation.

Pierre n'aurait pas alors été le premier « abbé » laïc ? Le texte primitif ne parle que de « deux abbés ecclésiastiques... choisis avec le consentement des frères ». Pierre aurait pu être le « protecteur » de l'association, mais l'aurait sans doute été « en droit » et non élu ou choisi, ce qui eut été incompatible avec son rang.

LES ANCIENS STATUTS

Ils fixent donc la date de la fondation qui se lit « *par l'avis et délibération de Discret, prudent et sage, le Révérend Père en Dieu, BERTRAND abbé de Sainte Croix, Maître Prigent de MUNEHORRE, official pour Monseigneur de Tréguier en son official de Guingamp, de Messieurs les vicaires de l'église Notre Dame de cette ville, des recteurs et chapelains de ladite ville et paroisses d'entour* ».

Qui pourra entrer dans la confrérie ? « *il y aura des prêtres séculiers de la dite ville et d'entour, et aussi religieux de Sainte Croix, Saint Dominique, Saint François, et gens laïques et femmes de noble condition, et gens dignes de foi et bonnes conversation* », soit clergé, noblesse et notables ou bourgeois.

Elle sera administrée par deux abbés ecclésiastiques, « *l'un de la ville et faubourgs, l'autre des champs* ». Ils seront choisis le lundi après le pardon de Guingamp et resteront un an en fonction. Les cérémonies se déroulent donc le lundi après le pardon. Les confrères se réunissent en l'église Notre Dame où est célébrée la messe. Ensuite on va en procession, précédée de la croix de l'église, accompagné de bedeaux, des membres de la Fabrique, à la chapelle St Yves, aux Frères mineurs, après les frères prêcheurs. Rappelons qu'à l'époque, les deux monastères des Cordeliers et des Jacobins étaient situés de part et d'autre de la rue qui donnait accès au faubourg de Montbareil, au-delà de la porte de la Fontaine. Au retour de la procession, célébration de la messe de Requiem pour les confrères défunts.

Le même jour, remplacement des abbés, assemblée générale et dîner obligatoire, chaque confrère devant en acquitter le prix.

La confrérie n'a pas de ressources fixes, mais elle perçoit:

- un droit d'entrée payé par le nouveau confrère : une livre de cire.
- Un droit d'issue : une demi-livre de cire.
- Le prix du dîner annuel.
- Les amendes dues par les frères qui n'assistent pas à l'assemblée, à la messe, au dîner, à la procession, ou aux messes célébrées en cours d'année pour les confrères défunts. Certaines dispenses pouvant être accordées en cas de « grande mortalité » (épidémie) ou autre inconvénient.

Les frères ne sont pas tenus d'assister à l'enterrement du confrère défunt s'il habite à plus d'une lieue de la ville, auquel cas un autre service sera célébré en ville ou dans les faubourgs auquel l'assistance sera obligatoire. La cérémonie sera solennelle et il y aura quatre cierges de 4 livres et deux torches de 6 livres chacune, aux frais de la confrérie. Elle devra avoir lieu un samedi dans le délai d'un mois après le décès du confrère.

LES LIENS AVEC LE PARDON



Le Pardon - ou les Indulgences - était donc fixé lui au samedi et au dimanche le plus proche du 2 juillet. Il comportait une messe et probablement une procession selon la coutume des pardons bretons. Reprenons le livre de l'abbé Coadic. A la fin du XVe siècle, la ville de Guingamp étant assiégée par les troupes du roi de France, la Communauté de ville se plaça sous la protection de Notre Dame. La légende du siège de Guingamp rapporte que, dans la nuit, les cloches se mirent en branle, actionnées « par la Vierge bénie, la Vierge et son fils » et que l'adversaire s'enfuit. Cet épisode serait à l'origine de l'appellation de Vierge du Vrai Secours ou du Bon Secours, inconnue précédemment.

De plus « tous les ans à l'heure du miracle une procession parcourt les rues de la ville pour en commémorer le souvenir ». Ce serait l'origine de la procession nocturne aux flambeaux et des feux de joie qui jalonnaient le tracé.

Au cours des siècles, d'ailleurs, le trajet a beaucoup varié, le nombre des feux diminué, il ne subsiste plus que ceux placés aux trois sommets de la Place du Centre.

LA CONFRERIE AU MILIEU DU XVII^e SIECLE (1654 - 1690)

Après un temps où peut-être la ferveur s'était atténuée, dans l'élan de la Réforme catholique on semble éprouver le besoin de revivifier la Confrérie. Ce fut l'objet de deux bulles papales l'une signée du pape Paul V en 1619, l'autre d'Alexandre VII en 1662. Elles confirment le nom, le but de la Confrérie, encouragent la dévotion à la Vierge, les prières pour les confrères défunts et la dotent de précieuses indulgences. Le « Livre pour la Frérie Blanche » conservé aux archives de la paroisse va nous permettre de donner sur toute cette période des détails intéressants.

LES ABBES

Ils sont au nombre de deux, l'un laïc, l'autre ecclésiastique. Ils sont « choisis », « élus », « nommés » : il est difficile de savoir exactement la procédure, les termes étant utilisés indistinctement. On peut penser que les abbés sortants proposaient leurs successeurs à l'assentiment de l'assemblée, l'abbé laïc désignant l'ecclésiastique et l'ecclésiastique nommant le laïc. Y avait-il vraiment « élection » au sens moderne du terme ? Y avait-il discussion ? (le livre n'en conserve pas de trace) ou l'assemblée se contentait-elle d'approuver le choix des abbés sortants. La passation des pouvoirs se faisait par la tradition - la transmission - du chapelet.

En 1671 le nouvel abbé ecclésiastique, Yves Le Bonniec, recteur de Ploumagoar, avait été élu en son absence. En 1672 il est décidé que désormais « aucun ne pourra être abbé qu'il n'ait été un an auparavant enrôlé comme frère et qu'il ne soit présent à la célébration solennelle ». Ce qui n'empêcha pas en 1687 l'élection de deux abbés, dûment représentés, mais absents...

Les abbés entrants se voyaient remettre les anciens livres, les bulles et leurs sceaux, les registres contenant les noms des confrères, avec interdiction, rappelée en 1667, de les faire sortir de la ville.

LES STATUTS REMANIES

Cette interdiction ne dut pas être toujours respectée puisqu'en 1667 on s'inquiète de ce que les anciens livres se sont égarés ainsi que les listes des confrères. Il est alors décidé de transcrire sur le registre en cours les statuts anciens, rappelant ainsi l'origine de la Confrérie (à la page 31 dont nous avons déjà parlé) et de dresser la liste des membres de la Confrérie vivants en 1677.

On ne se contenta pas de recopier les statuts, on en profita pour les réactualiser. On y intégra un certain nombre de modifications adoptées en 1610, 1656, 1657 et 1662. Elles concernaient plus particulièrement les devoirs envers les confrères défunts. Désormais, une messe sera célébrée chaque lundi de l'année sur le grand autel de l'église Notre Dame pour le repos des âmes des confrères trépassés, pour l'union et la prospérité des vivants. Et on rappelait l'article 12 des anciens statuts prévoyant un service solennel pour le repos de l'âme de chaque confrère décédé dans le délai maximum d'un mois après le jour du décès.

La remise à jour était aussi d'ordre financier et concernait la fixation des différents droits et amendes « dont il convient de revoir le montant, les demandes y référées étant très modiques au temps présent parce que les marchandises et entrées y étaient à meilleur prix ». Vers 1660, le droit d'entrée varie entre 1 livre 10 sols et 3 livres 4 sols, variant apparemment selon la « qualité » du nouveau confrère. A partir de 1677 le droit d'entrée sera 1 livre de cire et la sortie 2 livres de cire. Sont également modifiés les tarifs des amendes infligées aux absents aux cérémonies, assemblée, procession, service du dîner.

Une opération identique de revalorisation des tarifs avait été pratiquée à l'égard des autres confréries existant sur la paroisse Notre Dame. Pour « la place du coffre de la confrérie à l'église et la liberté de faire sonner les cloches pour la messe de frérie »,

- depuis 1633 la Confrérie de Saints Crespin et Crépinien (les cordonniers) versait chaque année 62 sols et 2 pots d'huile

- depuis 1641 la frérie de la Trinité (les boulangers) devait 4 francs et un pot d'huile

- depuis 1642 les confrères de St Eloy (orfèvres) 4 francs et un pot d'huile

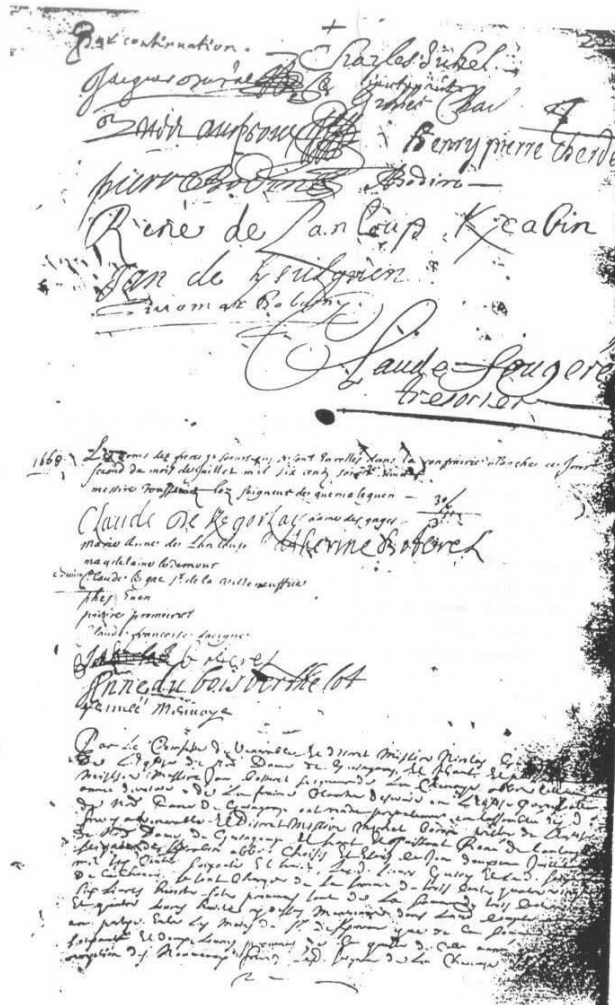
Ceux de St Pierre (tailleurs) 3 livres et un pot d'huile. La Confrérie des bouchers de St Barthélémy était redevable de 4 francs et d'un pot d'huile. La Confrérie du Saint Sacrement fournit depuis 1662 les flambeaux devant le Saint Sacrement lorsqu'on le porte aux malades. Les vicissitudes de la politique française sous Richelieu, la guerre, la Fronde, avaient eu de lourdes répercussions sur la vie économique et sur l'état des monnaies, l'inflation avait entraîné la hausse des prix.

LES FRERES ET SOEURS DE LA FRERIE BLANCHE

On entre officiellement à la Frérie le jour de l'Assemblée annuelle : le nom du nouveau confrère est alors inscrit sur le livre, avant ou après le procès-verbal de la séance, ainsi que l'attestation du versement de son droit d'entrée. Entre 1654 et 1677, on relève ainsi 81 adhésions nouvelles, et 25 entre 1678 et 1690. Parfois les adhésions se font « en famille » : en 1656 s'inscrit toute la famille de Jacques Le Brun : sa femme Béatrice Couppé et leurs enfants Bertrand, Marie, Hiérosme, Vincent, Isabeau et Anne. On relève la plupart du temps les signatures des nouveaux confrères à la suite du procès-verbal, exception faite de celles des femmes et des jeunes filles (il n'existe aux procès-verbaux qu'une seule signature féminine dont nous reparlerons plus loin). Il y avait parfois quelque erreur ou quelque oubli : en 1681 Gilles de la Grève qui a payé depuis 8 ou 9 ans ne trouve pas son nom au cahier.

La liste des confrères vivants en 1677 va nous permettre d'étudier à un moment donné la structure de la Frérie Blanche et son recrutement social et spatial. Elle comprend 127 noms auxquels il faut ajouter toutes les religieuses (Ursulines) qui entrent anonymement à la suite de leur Supérieure Angélique de Bégaïnon. Sur ces 127 :

- 21 sont prêtres : vicaires à Notre Dame, à St Sauveur ou dans les paroisses des environs.
- 6 sont religieux : prieur des Dominicains, gardien des Cordeliers, prieurs de Ste Croix, de Bégard, de Beauport
- soit 27 clercs.



Viennent ensuite les laïcs hommes : ils sont 63. Quelle est leur origine sociale ? Une bonne douzaine sont des nobles titrés, « seigneurs » des Poiriers, de Carnavalet, de la Boissière, du Garge, de Cleuz, de Bégaignon, du Bourblanc, de Boisgelin, de Goesbriand...

D'autres sont qualifiés de « noble homme », soit dans le langage du temps « aspirant à la vraie noblesse » (dont écuyer est le premier échelon,) par le moyen de ce que l'on appelle la noblesse de cloche et de robe : officiers ducaux ou royaux, notables de la ville, ils ajoutent à leur nom de famille celui de quelque domaine ou manoir : les Allain sont sieurs de Keribo, les Le Brun le sont de Kerprat, Kerleïno, Rocquancourt est sieur de Kavel...

Quant aux 37 femmes, (hors les religieuses), elles sont toutes femmes, filles ou soeurs des Confrères déjà inscrits, dames ou demoiselles. Elles ne semblent pas avoir joué un rôle actif dans la confrérie, inutile de préciser qu'aucune n'est « abbesse », en tout cas entre 1654 et 1680. Certaines ont écrit leur nom sur le livre le jour de leur adhésion.

Nous donnons en fin de cette étude la liste des abbés pour toute la période envisagée.

LES CEREMONIES

Elles se déroulent selon un rite bien établi :

- La date : en principe l'Assemblée annuelle est fixée au 2 juillet, jour de la Visitation mais si cette fête tombe un vendredi ou un samedi ou un dimanche (ces deux derniers étant réservés au Pardon) elle est reportée au lundi soit les 3, 4, 5, 6 ou 7 juillet. En 1672, elle a même lieu le 18 sans qu'aucune explication soit donnée. Avant 1675 la date du 2 est la plus fréquente : 13 fois en 20 ans. Ensuite le lundi est le jour le plus représenté et l'Assemblée n'a lieu que 4 fois le 2 juillet sur 18 années. Est-ce un retour au statut primitif, la fondation ayant eu lieu un lundi ?

- Le rite religieux : il respecte jusqu'en 1678 la messe et la procession rituelles. Mais le parcours a été modifié : il n'y a plus à Montbareil ni Cordeliers émigrés à Grâces, ni Jacobins installés à Ste Anne. On se rend à la chapelle de Monsieur St Yves devenue chapelle des Carmélites, et à la chapelle de l'Hôtel-Dieu : la Délivrance, rue Notre Dame (la chapelle et le monastère des Augustines ne seront entrepris qu'après 1695).

En 1678 coup de théâtre : les « recteurs » de Notre Dame refusent de faire la procession. Conflit avec la confrérie ? Est-ce parce que la procession fait double emploi avec celle du pardon ? Aucune explication n'apparaît dans le livre. Les années suivantes le procès-verbal ne mentionne plus que le compte-rendu de l'Assemblée. Est-ce à dire pour cela qu'il n'y avait plus de messe ou de procession ? Certes pas elles étaient statutaires et traditionnelles.

L'ASSEMBLEE

Elle se tenait après la messe (les messes : celle de Notre Dame et celle pour les défunts), et sans doute le « disner ». D'abord c'était la nomination des nouveaux abbés. Puis la reddition des comptes des abbés sortants. Depuis 1653 a été nommé un « Procureur spécial et irrévocable avec tout pouvoir de faire don et donner acquit ». C'est Jacques Le Brun, sieur de Kerprat, qui cumula les charges et les honneurs. Il resta Procureur de la Frérie de 1655 à sa mort en 1685, avait été Maire de Guingamp en 1644 et 1645, Gouverneur de l'Hôtel-Dieu de 1647 à 1649, Gouverneur de l'église de 1653 à 1663. On a vu qu'il avait inscrit toute sa famille en 1656. Son fils aîné Bertrand qui fera lui aussi une belle carrière épousera Thérèse Renée du Garzpern et deviendra ainsi, du fait de la dot de la jeune femme, le chef des Le Brun du Lojou.

LES FINANCES

Etant donné le nombre des membres et la régularité des nouvelles entrées - et peut-être de l'importance des amendes infligées aux confrères défaillants - les ressources de la Confrérie sont importantes. Il s'y ajoute chaque année la quête faite par les abbés à la messe de l'Assemblée, selon l'année elle rapporte entre 30 et 60 livres. L'importance des ressources explique, depuis 1663, l'existence d'un trésorier, Claude Fougère. C'est, lui aussi, un des notables de la ville dont il sera maire en 1666. Il reste trésorier de 1663 à sa mort en 1677 ou 1678. Une partie des fonds lui est confiée et il est chargé de

les faire fructifier puisqu'il assure un intérêt au denier 20 (5 %). A partir de 1679, la fonction est reprise par sa veuve Jeanne Le Clerc, dame de Kermau (inscrite en 1676 ainsi que ses enfants Daniel et Pierre), qui devient trésorière : c'est la seule femme dont la signature figure sur le registre, en 1679. En 1686 lui succède son fils Daniel Fougère un autre Fougère, Robert, sera maire en 1715.

Le contrôle sur les finances est très serré et le trésorier n'hésite pas à réclamer les sommes dues par quelque abbé négligent jusqu'à ce qu'il s'acquitte de sa dette. Certaines années il peut y avoir près de 500 livres en caisse.

Les dépenses sont le prix du dîner annuel (couvert par la participation des confrères); les frais annexes des services religieux : sonneries de cloches, musique (les chantres ont droit à un pot de vin et à un échaudé, sorte de gâteau cuit à l'eau bouillante puis passé au four) les couronnes de fleurs; les réparations aux ornements : 95 livres 3 sols en 1683 pour accommoder aubes et chapes ; les reliures des missels, etc.

En principe sont dus aussi les honoraires des messes et services pour les défunts : 18 livres pour une messe solennelle en 1676. Mais l'habitude est que, lorsque ces offices sont célébrés par les abbés en charge, ceux-ci abandonnent leurs honoraires.

D'importantes aumônes étaient distribuées particulièrement en faveur des malades de l'Hôtel-Dieu.

LES ORNEMENTS ET OBJETS DE DECORATION

La confrérie se plaît à contribuer au faste des cérémonies et à l'embellissement de l'église Notre Dame. Elle dispose ainsi de tout un « matériel » dont on fait l'inventaire tous les ans après l'assemblée : ornements, vases sacrés, chandeliers, bannières, tentures, etc., dont on use lors des différentes cérémonies. La prospérité de l'association favorisa à partir de 1655 un certain nombre d'achats, pour certain fort onéreux :

- En 1659 : un tableau représentant l'Assomption de la Sainte Vierge et destiné au maître-autel. Coût : 500 livres.

- en 1661 : une chape neuve en tissu de damas blanc garnie de dentelles d'or et d'argent. Coût : 27 livres 8 sols.

- En 1666 : un ornement noir en camelot (tissu mêlé de laine, poils de chèvre sur une chaîne de soie) garni de luisant de soie, y compris le corporal et la frange sur le dos de la chape. Coût : 123 livres 7 sols.

- En 1671 : deux tuniques assorties à la chape blanche ornées de dentelles d'or et d'argent, les manipules et étoles assorties.

- En 1676 : une tapisserie d'une valeur au moins 1500 livres qui sera utilisée pour décorer le chœur de l'église le jour de la cérémonie annuelle. Son achat est confié au Sieur de Bois Riou.

- En 1682 : un dais pour la procession du Sacre (Fête-Dieu). Il est commandé à Paris et sera richement décoré, sous la responsabilité du marquis de Carnavalet. Au lieu des quatre pommettes prévues, ne vaut-il pas mieux mettre quatre bouquets de plumes à aigrettes ? En 1687 on revient aux pommettes d'argent et les quatre bâtons (brancards) du dais seront également garnis d'argent.

Ce sera donc somptueux mais non dépourvu d'une certaine ostentation: La tapisserie comme le dais seront brodés en lettres d'or de l'Inscription « Donné par les Confrères de la Frérie Blanche. »

L'UNION ET LA PAIX

Cependant on n'oublie par pour autant l'esprit de la Confrérie qui est - les bulles le rappellent - de « maintenir entre les confrères une parfaite union d'esprit ». Aussi, en 1687, l'assemblée décide qu'en cas de différend entre les membres de la Frérie Blanche, les abbés en charge devront s'entremettre, donner leur avis, éventuellement faire intervenir des arbitres auxquels les parties devront se soumettre. En cas d'échec de l'arbitrage, le problème sera évoqué le jour de la Frérie et tranché en Assemblée plénière.

CONCLUSION

Jusqu'à la fin du XVII^e siècle, la Frérie Blanche semble une association nombreuse et bien vivante. Sans doute la représentation des trois Ordres est limitée à l'étage supérieur de la société, le Tiers Etat n'étant représenté que par ses notables. Le recrutement se fait par cooptation.

Quel fut son rôle ? En dehors de son rôle strictement religieux, elle fut certainement une société d'influence. On ne peut s'empêcher de songer à ce propos au rôle joué dans le Royaume au XVII^e siècle par la fameuse Confrérie du St Sacrement... Non seulement s'y retrouvent les plus grands noms de la région, les prieurs des abbayes proches (sauf toutefois les Capucins) et tout ce que la ville possède de négociants, officiers et robins. Entre 1655 et 1690 font partie de la Frérie dix neuf maires de Guingamp dont cinq seront abbés laïcs.

Au XVIII^e siècle l'influence de la Confrérie se maintient ainsi que son souci d'embellir l'église Notre Dame. Des adhésions continuent à être enregistrées, chaque confrère reçoit une « bulle » avec son nom écrit dessus. La messe de tous les lundis pour les défunts continue à être célébrée, ainsi que le service pour chaque confrère décédé. Le renouvellement des abbés se fait toujours chaque année et « on observe fidèlement l'alternative entre M.M. les nobles et bourgeois pour les abbés séculiers ». Cette dernière disposition semble récente, en tout cas elle ne fut pas appliquée systématiquement entre 1655 et 1690.

La Frérie Blanche ne survécut pas à la Révolution. En 1857, à l'occasion du Couronnement fut fondée l'Archiconfrérie de Notre Dame de Bon Secours. Elle ne peut être comparée à l'ancienne frérie. Elle recoupait tous les dévots à Notre Dame, l'inscription de 0,25 F par personne et par an permettait de bénéficier des prières et messes célébrées pour les membres dans le sanctuaire. On pouvait y inscrire tout fidèle quel que soit son âge et même les défunts. Les pèlerins s'inscrivirent par centaines, voire par milliers, par familles et paroisses entières, prêtres et religieux autant que simples fidèles.

S. TOULET



LISTE DES ABBES DE LA FRERIE BLANCHE de 1654 a 1690

Pour chaque année figurent deux noms

- le premier est celui de l'abbé laïc,
- le second celui de l'abbé ecclésiastique.

- 1654 : N.H. François Bodin, sieur de Lermo
Pierre Gervaise, prêtre
- 1655 : N.H. Pierre Le Golf, sieur de Murado
Jacques Poences, prêtre
- 1656 : Jean d'Acignié, seigneur de Carnavalet
Henry Guyomar, prêtre
- 1657 : Pierre de Keroignan, seigneur de Trézel
Jean Connan, vicaire à Notre-Dame, recteur de Plouisy
- 1658 : N.H. François Moysan, maire de la Ville et Communauté de Guingamp
Pierre Le Bricquer, bachelier de la faculté de Paris et maison de la Sorbonne, vicaire à Notre-Dame
- 1659 : Charles Juhel, sieur des Isles, lieutenant de la cour ducale de Guingamp
Yves Boessy, prêtre
- 1660 : N.H. Marc de Rocquancourt, sieur de Keravel
Gilles Boessy, prêtre
- 1661 : Noble François Bodin, sieur de la Villeneuve, juge
Louis le Bricquer, prêtre et aumônier de l'illustrissime et reverendissime évêque et comte de Tréguier
- 1662 : Sébastien de Begaignon, seigneur du Romain
Révérend père Etienne Lory, prieur des Jacobins (Ste-Anne)
- 1663 : Jean Philippe de Kerleau, seigneur de l'Isle Goashamont
R.P. René Macé gardien des Frères mineurs de l'ordre de St-François au couvent de N.D. de Grâces
- 1664 : Haut et Puissant Yves de Goesbriand, chevalier, seigneur, marquis du dit lieu
Père don Jan Nicol seigneur de l'Isle, prieur de N.D. de Bégard
- 1665 : Haut et puissant messire Jean Denis Gabriel de Polastron, chevalier de la Hillière, seigneur commandeur du Palacret La Feuillée
Vénérable et discret messire Jacques de la Grève, recteur de Pommerit le Vicomte, sieur de Querhallic, bachelier en Sorbonne
- 1666 : Maurice de Kermoisan, seigneur de Goasmap
Pierre Marescot, prêtre
- 1667 : Jean Boterel, seigneur de la Chesnaye
Nicolas Guéry, prêtre de Notre Dame de Guingamp
- 1668 : Haut et Puissant René de Lanloup, seigneur de Kercabin Michel Boccou, prêtre N.D. de Guingamp
- 1669 : N.H. Bertrand Le Brun, sieur de Kerleino, sénéchal et premier magistrat du duché de Penthièvre, lieutenant de Son Altesse de Vendôme Jacques Poences, vicaire perpétuel de l'église de Guingamp
- 1670 : Marc Anthoine de la Boissière, chevalier, seigneur de Lennuic Keranno
Henry Auffret, Prêtre sieur de Botlan
- 1671 : Claude Le Gac, sieur de La Villeneuve, procureur fiscal de Guingamp
Yves Le Bonniecq, recteur de Ploumagoar
- 1672 : Jan Claude Binet, lieutenant de la cour ducale de Guingamp
Mathieu Le Bricquer vicaire à Notre Darne
- 1673 : N.H. François de la Grève sieur du Penquer
Jean Le Demour prêtre à Guingamp

- 1674 : N.H. Arthur Mathieu de la Grève seigneur de Kergrist
Claude Habert, prêtre sieur de Guérijoual
- 1675 : Gilles de Boigelin, chevalier, sieur de la Garenne
Etienne Bouët, prieur des Dominicains
- 1676 : Julien de Cleuz, chevalier, seigneur du Gage
Père Vincent Royer, prieur de Beauport
- 1677 : Marc Anthoine Tavignon, seigneur de Kertanguy
Pierre Boulleau, recteur de Saint Laurent
- 1678 : Charles d'Acigné, seigneur de Carnavalet
R. Père Quenouard, prieur des Jacobins de Guingamp
- 1679 : René Philippe Bizien du Lézard
Robert Bobony, recteur de Plouisy
- 1680 : N.H. Laurent Bodin de Lermo
Jean Alain, vicaire de St Sauveur
- 1681 : Jean Bizien du Lézard
Guiomar Bobony prêtre
- 1682 : Jan le Chaponnier, seigneur de Kerohant
Le R.P. Mathieu Le Bricquer docteur en théologie, l'un des recteurs de Notre-Dame
- 1683 : Gilles de la Grève, sieur de Porzansal
Pierre Bobony, recteur de Plouisy
- 1684 : Guillaume de la Grève, sieur de la Fontaine Blanche
Louis Le Bricquer, prêtre de Guingamp
- 1685 : Arthur Pierre Le Golf, sieur de Murado
J. Claude Le Gaët, recteur de Louargat
- 1686 : Claude Hyacinthe de Bégalignon chevalier, seigneur de Saillé
Yves Bléjean, prêtre
- 1687 : César de Santo Domingue, seigneur du Boishir
François Roger, licencié en Sorbonne. L'un des 4 recteurs de cette ville
- 1688 : Gabriel Pinart, chevalier, seigneur de Cadolan
Jean Poences, prêtre et principal du collège de cette ville
- 1689 : Haut et puissant Jan François Gouray, marquis de la Coste, conseiller du roi, lieutenant pour la Bretagne
Tugdual Féger, l'un des vicaires de cette ville
- 1690 : Vincent de Quenec'hquivilly
François Juhel, prêtre



LE SIEGE DE GUINGAMP

(Dialecte de Tréguier)

ARGUMENT.

La Bretagne, en l'année 1488, était tombée dans le plus déplorable état : attaquée au dehors, divisée au dedans, trahie par quelques-uns des siens, réduite à créer une monnaie de cuir marquée d'un point d'or, pour remédier à la ruine de ses finances, et sans autre chef qu'une enfant. Mais toute vaincue et misérable qu'elle était, elle pouvait se relever, car, bien que gouvernée, depuis plusieurs siècles, par des princes de race étrangère, elle n'était pas encore tombée sous l'autorité immédiate des rois de France, et elle les repoussait toujours. A la tête des déserteurs de la cause nationale se trouvait le vicomte de Rohan ; il vint assiéger Guingamp, en qualité de lieutenant général des armées du roi en Bretagne.

« Mais, dit d'Argentré, les habitants de Guingamp firent réponse que de mettre la ville ny autres villes entre ses mains, ils ne devoient le faire, ne devant ignorer ledit seigneur qu'elles ne fussent à la Duchesse, à laquelle du vivant du feu Duc son père et depuis son décès, ils avoient fait serment de les garder ; par ainsi le prioient de les tenir pour excusés de faire autre réponse jusques à savoir l'intention de la Duchesse. »

Rolland Gouiket, ou Gouyquet, commandait dans la ville ; la garnison était peu nombreuse : il arma tous les jeunes gens, les posta dans le fort Saint-Léonard, au faubourg de Tréguier, et le premier assaut des Français fut repoussé vigoureusement. Le lendemain ils revinrent à la charge, battirent le fort en brèche, et s'emparèrent des faubourgs. Gouiket fit une sortie et les repoussa encore. Le troisième jour, le vicomte de Rohan donne l'assaut à la ville même ; Gouiket est blessé sur la brèche ; on l'emporte : sa femme le remplace, fait un massacre horrible des Français, et les force à demander une suspension d'armes. Le vicomte de Rohan profite du sursis, prend la ville par trahison et la livre au pillage. Mais il n'en jouit pas longtemps ; Gouiket, à peine guéri de sa blessure, s'étant annoncé avec un renfort considérable, les Français prirent l'alarme et abandonnèrent la ville. Cet événement historique est le sujet d'un chant populaire très-répandu..

— Porzer, digoret ann nor-man !
Ann otro Rohan zo aman,
Ha daouzek mil soudard gant-han,
Da lakat seziz war Gwengamp

— Ann nor-man na vo digoret
Na d'hoc'h na da zen-all e-bed,
Ken na laro dukez Anna,
A zo mestrez war ar ger-ma.

— Digoret vo ar persier-ma
D'ar prens diwirion zo ama,
Ha daouzek mil soudard gant-han,
Da lakat seziz war Gwengamp ?

— Portier, ouvrez cette porte ! C'est le sire
de Rohan qui est ici, et douze mille hommes
avec lui, prêts à mettre le siège devant
Guingamp.

— Celle porte ne sera ouverte ni à vous ni à
personne sans ordre de la duchesse Anne, à
qui appartient celte ville.

— Ouvrira-t-on ces portes au prince déloyal
qui est ici avec douze mille hommes, prêts à
mettre le siège devant Guingamp ?

— Ma dorio a zo moraillet,
Va mogerio zo krenvaet,
Fe ve gan-in deuz ho c'hlevet :
Gwengamp na vo ket kemeret.

Na pa vent triouec'h miz aze,
Na ve ket kemeret gant-he ;
Karget ho kanol ! poan ha hec'h !
Ha gwelomp piou en devo nec'h !

— Tregont bolod a zo aman,
Tregont bolod 'vit he gargan ;
Poultr na vank, na plomb tamm e-bed,
Na stin da ober ken-neubet.

— Tre m'ed'o tistroi ha pignet,
Gand eunn tenn poultr-gwenn oe tihet.
Gand eunn tenn poultr demeuz ar c'hamp,
Gand eunn den hanvet Gwazgaram.

Dukez Anna a lavare
Da c'hreg ar c'hanolier neuze ;
— Otro Doue ! petra vo gret ?
Setu ho pried paour tihet !

— Na pa ve ma fried maro,
Me rafe ma-eunn enn he dro !
Hag he ganol me he gargo,
Tan ha kurun ! ha ni welo ! —

Oa ked he ger peurachuet,
Ar mogerio zo bet frezet,
Ann orio a zo bet torret ;
Ha leun ar ger a zoudarded.

— D'hoch, soudarded, ar merc'hed koant,
Ha d'in ann aour hag ann argant,
Hag holl tensorio ker Gwengamp,
Hag ouspenn ar ger he eunan ! —

Dukez Anna en em strinkaz
War he daou-lin, pa he glevez :
— Itron Varia-Gwir-zikour,
Ma plijfe gen-hoc'h, hor sikour ! —

Dukez Anna dal' ma glevez,
Trezeg ann iliz a redaz ;
Ha war he daou-lin 'nem stouaz,
Ha war ann douar ien ha noaz :

— Mes portes sont verrouillées, mes
murailles crénelées ; je rougirais de les
écouter ; la ville de Guingamp ne sera point
prise.

— Quand ils passeraient là dix-huit mois, ils
ne la prendraient pas ; chargez votre canon ;
ça ! du courage ! et voyons qui se repentira !

— Il y a ici trente boulets, trente boulets pour
le charger ; de poudre, nous n'en manquons
pas, non plus que de plomb ou d'étain.

— Comme il revenait et montait, il fut blessé
d'un coup de feu, d'un coup de feu par un
soldat du camp nommé Goazgaram.

La duchesse Anne dit alors à l'épouse du
canonnier : — — Seigneur Dieu ! que faire ?
voilà votre pauvre mari blessé !

— Quand même mon mari serait mort, je
saurais bien le remplacer ! Son canon, je le
chargerai, feu et tonnerre ! et nous verrons !
—

Comme elle disait ces mots, les murailles
furent brisées, les portes enfoncées ; la ville
était pleine de soldats.

— A vous, soldats, les jolies filles, et à moi
l'or et l'argent, tous les trésors de la ville de
Guingamp, et de plus, la ville elle-même ! —

La duchesse Anne se jeta à deux genoux, en
l'entendant parler ainsi : — Notre-Dame de
Bon-Secours, je vous en supplie, venez à
notre aide ! —

La duchesse Anne, en l'entendant, courut à
l'église, et se jeta à deux genoux sur la terre
froide et nue :

<p>Ha c’hui garfe, gwerc’hez Vari, Gwelet ho ti da varchosi, Ho sakristiri da gao gwin, Hoc’h oter vraz da dol kegin ? —</p> <p>Ne oa ket peurlaret he c’her, Ma teuaz eur spont braz e ker ; Gand eunn tenn kanol oa losket Ha nao c’hant den a oa lazet ;</p> <p>Ha gand ar strak ann heuzusa, Ha gand ann tier o krena ; Ha gand son-vrell ann holl gleier, O sini ho unan e ker.</p> <p>— Pachik, pachik, pachik bihan, Te zo skany, ha drant, ha buhan, Ke timad da veg ann tour-plad, Da c’hout piou zo o vransellat.</p> <p>Euz da goste zo eur c’hleze, Mar kaez den-bennag aze, Mar kaez den bennag o son, Plant da gleze enn he galon ! —</p> <p>O vont d’al lae, hen gane ge, O tont d’ann traon, hen grene tre : — Beg ann tour-plad ed-onn-me bet, Ha den e-bet n’em euz gwelet ;</p> <p>Ha den eno n’em euz gwelet, Nemed ar Werc’hez venniget, Ar Werc’hez hag he mab, a-vad, Re ze a zo vransellat. —</p> <p>Ar prens diwirion lavare D’he zoudarded, pa he gleve : — Sternomp hor c’herek, ha d’ann hent ! Ha loskomp ho zier gand ar zent. —</p>	<p>— Voudriez-vous, vierge Marie ! voir votre maison changée en écurie, votre sacristie en cellier, et votre maître-autel en table de cuisine ? —</p> <p>Elle parlait encore, qu’une grande épouvante s’était emparé delà ville : un coup de canon venait d’être tiré, et neuf cents hommes étaient tués :</p> <p>Et c’était le plus affreux vacarme ; et les maisons tremblaient, et toutes les cloches sonnaient tumultueusement, sonnaient d’elles-mêmes dans la ville.</p> <p>— Page, page, petit page, tu es léger, gaillard et vif ; monte vite au haut de la tour plate, pour voir qui met les cloches en branle.</p> <p>Tu portes une épée au côté ; si tu trouves quelqu’un là ; si tu trouves quelqu’un qui sonne, plonge-lui ton épée au cœur. —</p> <p>En montant, il chantait gaiement; en descendant, il tremblait fort — Je suis monté jusqu’au haut de la tour plate, et je n’ai vu personne ;</p> <p>Et je n’y ai vu personne que la Vierge bénie, que la Vierge et son fils, vraiment ; ce sont eux qui mettent les cloches en branle. —</p> <p>Le prince félon dit alors à ses soldats : — Sellons nos chevaux, et en route ! et laissons leurs maisons aux saints ! —</p>
--	---

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS.

Si le chant qu'on vient de lire est parfaitement d'accord avec l'histoire pour le fond et même pour certains détails, par exemple, la sommation faite à la ville par le vicomte de Rohan, et son refus, qui se retrouvent presque littéralement dans Bouchard et d'Argentré, il en diffère essentiellement par d'autres. Ainsi Gouiket (le canonnier ou le portier, comme l'auteur l'appelle) fut blessé non d'un coup de feu, mais d'un coup de pique à la cuisse, et ce n'est pas au moment où on l'emporta du lieu du combat, et où sa femme prit sa place, que l'ennemi s'empara de Guingamp, mais plusieurs mois après ; enfin la duchesse Anne ne se trouvait point dans la ville, et ce fut la nouvelle de l'approche du capitaine Gouiket, lequel avait trouvé moyen de sortir de Guingamp pour aller chercher du secours, qui, jetant l'épouvante parmi les Français, leur fit sonner le tocsin et abandonner leur conquête. Ces erreurs, très naturelles et très-concevables, du reste, nous portent à croire que le chant n'a pas été composé sur les lieux, car le poète populaire, lorsqu'il décrit ce qu'il a vu, est toujours de la plus minutieuse exactitude. Le vicomte de Rohan, ce « prince félon » (digwirion), est demeuré l'objet de l'exécration du peuple. D'un parjure, d'un traître, d'un homme qui a vendu son honneur et qui s'est souillé de quelque lâcheté honteuse, le montagnard breton dit proverbialement : « Il mange à l'auge comme Rohan. »

Dibri a ra enn neo evel ma ra Rohan.

Cette auge, en 1488, était la table du roi de France. La ville de Guingamp a élevé une statue au brave Gouiket : cette statue le représentait la tête nue, les cheveux longs, armé de toutes pièces, avec une épée à la main. La révolution l'a détruite ; tous les Bretons forment des vœux pour qu'on la rétablisse. L'épouse de Gouiket a pris rang à côté de Jeanne de Montfort, cette autre héroïne bretonne ; les paysans l'appellent Tomina Al-Léan, noms que des titres de famille ont francisés en Thomine le Moine. La mère de celui qui écrit ces lignes est leur dernier descendant.